ARRÊTÉ N° DEJIC45-260618
Envoi Préfecture : 26/06/2018
Visa Préfecture : 26/06/2018
Affichage du : 27/06/2018
au : 27/08/2018

DEJIC/CB

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2018

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Considérant qu'un recrutement d'ingénieur territorial a été effectué par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors qu'aucun fonctionnaire de ces collectivités (1 pour 3) ne pourrait bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'ingénieur (article 14 du décret n° 2016-201 précité),
- Considérant cependant que, dans son article 16, le décret n°2006-1695 susvisé prévoit que, si cela est plus favorable, le nombre d'inscriptions sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs peut être calculé en appliquant la proportion de 1 pour 3 à 5% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois,
- Considérant qu'on dénombre 151 fonctionnaires dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 2 fonctionnaires (151 x 5% x 1/3) de ces collectivités peuvent bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'ingénieur,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie A dans sa séance du 19 juin 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : À compter du 1er juillet 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2018 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivités
CAMUS Éric	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
HAURON Jean-Pierre	Technicien principal de 1ère classe	COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

ARTICLE 2ème : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1er juillet 2018. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3ème : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 26 juin 2018,

LE PRÉSIDENT,

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 26/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2018

e des Pyrénées-Atlantiques
noir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
nternet : www.cdg-64.fr